

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DE LA COMMUNE DE HOLTZHEIM (PGD)

PRINCIPE

La mise en place du PGD sur la commune de Holtzheim s'est accompagnée d'un travail de réflexion et de remise en question de la part de la municipalité et du service technique de Holtzheim :

Doit-on entretenir tous les espaces verts et voiries de la même manière ?

Ce questionnement a servi de fil conducteur à l'établissement du PGD et donc à l'évolution des pratiques d'entretien.

Il s'agit alors, à partir de la réalité du terrain, de repenser les objectifs d'entretien en partant de l'état initial pour aller vers une meilleure prise en compte du temps de travail du STH et de l'utilité et de l'utilisation des espaces verts et des voiries

La pollution des eaux par les produits phytosanitaires est également à la base du PGD.

Afin de réduire, voire d'éliminer, l'utilisation par le STH de ces produits, un audit des pratiques phytosanitaires a été réalisé. Ce diagnostic a été effectué courant juin en collaboration avec Mme Elisabeth HILDENBRAND, responsable du STH.

Concernant l'entretien des espaces verts, la commune de Holtzheim a diminué l'utilisation des produits phytosanitaires en 2009. Seuls les 2 cimetières de la commune ont été traités chimiquement.

Cet audit a été suivi par un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces verts. Il porte aussi bien sur : le personnel, le fleurissement annuel, l'arrosage, la fertilisation, le travail du sol et de la taille, les gazons, la gestion des déchets et le matériel d'entretien

CAHIER DES CHARGES DES CLASSES D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

En partant du diagnostic des pratiques d'entretien des espaces verts et de la définition des objectifs d'entretien, 3 classes d'entretien sont préconisées :

CLASSE 1 : ENTRETIEN INTENSIF

Cette classe concerne les zones stratégiques de la commune : mairie, place centrale, axes principaux, entrée de ville, église, cimetières selon les cas...

Le fleurissement est constitué exclusivement de plantes annuelles et de vivaces dans des bacs, jardinières, suspension ou dans des massifs en pleine terre.

Les espaces verts de classe 1 doivent être impeccables car cette classe permet de valoriser certains lieux de la commune.

Le nettoyage de ces zones et le désherbage doivent être réalisés régulièrement, ce qui induit une charge de travail importante.

Le nombre d'espaces en classe 1 doit être limité.

CLASSE 2 : ENTRETIEN SEMI-INTENSIF

Cette classe est représentée par les massifs et espaces verts intermédiaires, comme par exemple les espaces situés dans les lotissements, les cours d'école... Il n'y a aucune plante annuelle dans cette classe



CLASSE 3 : ENTRETIEN RÉDUIT (ZONE À VOCATION NATURELLE)

La classe 3 concerne les espaces verts considérés comme des « zones à vocation naturelle ».

Dans cette classe, l'entretien des végétaux est limité, les végétaux sont d'espèces locales et la végétation spontanée est souhaitée.

La commune a une volonté de mettre en place des zones à entretien plus naturel et notamment des prairies fleuries.

L'objectif de la mise en place des zones à entretien réduit est multiple :

Favoriser la biodiversité floristique et faunistique

Restaurer et préserver certaines zones remarquables et notamment les zones humides qui ont un intérêt écologique considérable

Libérer du temps de travail aux agents techniques pour l'entretien des zones de prestige de la commune

Renforcer le lien entre la société et la nature en sensibilisant la population sur la mise en place de ces zones naturelles.

3 types de zones à entretien réduit seront mis en place :

- Les espaces enherbés et les accotements
- Les prairies fleuries
- Les zones humides : étangs et bords de la Bruche

RÉSULTATS

CLASSE 1

Les massifs floraux : Constitué de plantes annuelles ou vivaces nécessitant moins d'arrosage, ils seront paillés pour limiter l'arrosage et le temps de désherbage.

Les jardinières / bacs / suspensions

Choix des plantes, entretien idem que pour les massifs.

Tous les conteneurs appartiennent à la classe 1. Ils doivent être mis en place pour embellir la commune et non pas pour limiter le passage des voitures sur certaines zones.

Afin de réorganiser le temps de travail et le coût d'entretien des espaces, 57 bacs, jardinières, suspensions seront supprimés.

Ils sont soit :

- Trop éloignés du centre historique
- Situés en zone classe 3
- Ne présentent pas d'intérêt particulier en termes de fleurissement

Dans un souci esthétique, les parois des conteneurs pourraient être recouvertes de bois

Arbustes / haies : Le paillage du type déchet d'élagage est idéal.

Gazon : En classe 1, les gazons sont des zones de prestige et seront tondues bas : 5-6,5 cm

Zones piétonnes

Zones perméables : L'usage des produits phytosanitaires est toléré sur certaines zones (cimetière) compte tenu des niveaux d'exigence des habitants.

Zones imperméables (aires et trottoirs pavés) : Le balayage mécanique associé au balayage manuel et au désherbage thermique est préconisé.

Les caniveaux sont entretenus par un passage hebdomadaire de la balayeuse mécanique de la CUS associé au désherbage thermique du service technique de Holtzheim et au balayage des particuliers.

CLASSE 2

Massifs floraux : Ils seront fleuris avec des vivaces, des couvre sols ou des arbustes. Les ronds points situés dans cette classe seront plantés de cette manière.

Arbres / arbustes / haies : Le paillage de récupération au pied et plantes couvre sols.

Gazons : La tonte actuelle à 4 cm sera ramenée de 6,5 à 8 cm.

Zones piétonnes : Sur toutes les zones en classe 2, la végétation spontanée doit être tolérée un minimum pour ne pas créer une charge de travail trop importantes.

CLASSE 3

Espaces enherbés et accotement : Le but de cette étude étant, entre autre, d'augmenter ces espaces, le bassin d'orages,

une partie des rues de Lingolsheim, Schweizer, Saint Pirmin, passeront en classe 3.

Le facteur sécurité devra être prise en compte pour la visibilité des automobilistes.

Prairies fleuries : 3 prairies fleuries peuvent être mise en place, rue Joseph Graff, rond point de la Tour Eiffel, cour école / parking.

Zones humides

Les étangs : Pour préserver ces biotopes mais également lieux de vie sociale et culturelle.

Un entretien réduit associé à cette zone de loisirs est indispensable.

Rives de la Bruche : Ces zones humides remarquables seront aménagées afin de concilier nature et agrément de la population.

CONCLUSION

La réalisation du plan de gestion différenciée a permis : De faire l'inventaire des pratiques d'entretien de la commune ; d'identifier et de représenter au format cartographique les secteurs entretenus sur l'ensemble de la commune et de proposer des préconisations d'entretien visant à limiter les risques de pollution de l'eau et de santé du personnel communal par les produits phytosanitaires, ainsi qu'à limiter le temps de travail sur certains poste de fleurissement. De plus, le plan de gestion différenciée pourrait être intégré dans les projets à venir et notamment dans le concours des villes et des villages fleuris.

Des points essentiels ressortent de cette étude :

Concernant l'entretien des zones communales :

Le plan de gestion différenciée permettra de gérer de façon raisonnée l'ensemble des espaces communaux.

- En premier lieu, il est important de tolérer la végétation spontanée et donc de réduire le niveau d'entretien sur certaines zones communales.

- Les espaces verts sont à entretenir selon leur classification (classe 1, 2, 3) pour gérer au mieux les espaces tout en limitant le temps de travail.

- Les voiries : afin de maîtriser la croissance de la végétation spontanée il est nécessaire d'investir dans l'achat d'une technique alternative tel qu'un désherbeur thermique à flamme.

- Les espaces perméables (gravillons, stabilisés) peuvent être entretenus par du matériel alternatif à sabot rotatif.



Concernant la communication auprès des administrés pour :

- Expliquer pourquoi la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires.
- Expliquer les changements de pratiques communales et faire accepter un peu plus la végétation spontanée au bénéfice de : La qualité de l'eau, la protection de l'applicateur, la biodiversité et la réduction de l'émission de gaz à effet de serre.
- Inciter les particuliers à balayer le trottoir. Cette pratique permet de lutter préventivement (élimination du substrat) et curativement (élimination des jeunes pousses) contre les adventices (mauvaises herbes).

Enfin : Qu'est ce qu'une ville « propre » visuellement si elle présente des pratiques à risques pour l'environnement ?

